

# GUIDE D'UTILISATION NAVIS



# TOUT CE DONT VOUS AUREZ BESOIN POUR BIEN UTILISER VOTRE NAVIS...



## Les premiers pas dans NAVIS

Se connecter rapidement à NAVIS	4	Administrer votre compte et vos utilisateurs	6
Administrer votre newsletter	5	Le contenu de votre abonnement	7



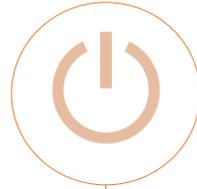
## Devenir opérationnel facilement

La page d'accueil	9	Les notes	19
L'actualité	10	Les outils d'exploitation	20
Les revues	11	BOFIP	21
La recherche simple	12	La doctrine	23
La recherche avancée	13	Thèmexpress	25
La liste de résultats	14	Jurisprudence chiffrée	26
Les Mémentos	15	Rédiger un acte-type	27
Les dossiers	18	Le tableau de bord personnel	30



## Vous accompagner au quotidien

Espace assistance	33	Contacts utiles	34
-------------------	----	-----------------	----



LES PREMIERS PAS DANS NAVIS



## SE CONNECTER RAPIDEMENT À NAVIS

L'accès à NAVIS s'effectue depuis [abonnes.efl.fr](https://abonnes.efl.fr). Saisir votre login et votre mot de passe.

### ASTUCES

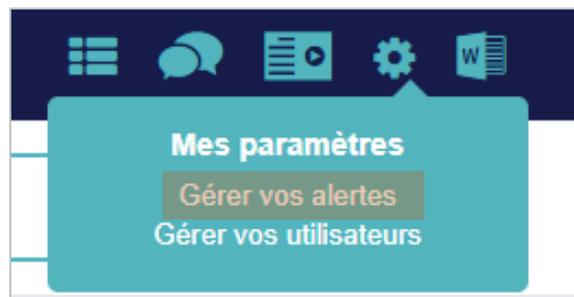
Ajouter ce lien à vos favoris pour y accéder plus rapidement.

Cocher la case « mémoriser » pour ne pas avoir à ressaisir vos identifiants à la prochaine connexion.



# ADMINISTRER VOTRE NEWSLETTER

Depuis la roue crantée « **Gérer vos alertes** » ou depuis la page d'accueil « **Gérer vos alertes actualité** » paramétrer la réception de vos newsletters.



### Vos paramètres

VOS ALERTES E-MAIL | VOS FLUX RSS | APPLICATIONS TABLETTES ET SMARTPHONES

**Vos revues**  
*A chaque nouveau numéro de revue, recevez le sommaire par e-mail avec une sélection des articles à ne pas manquer.*

Bulletin Rapide de droit des affaires	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé
Feuille Rapide Comptable	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé
Feuille Rapide Fiscal Social	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé
Feuille Rapide Social	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé
Revue de jurisprudence et des conclusions fiscales	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé

**Vos fils d'actualités**  
*Recevez chaque jour ou une fois par semaine, toutes les actualités liées à vos centres d'intérêt.*

NewsLetter	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé
Fiscal	<input checked="" type="radio"/> Quotidien <input type="radio"/> Hebdomadaire

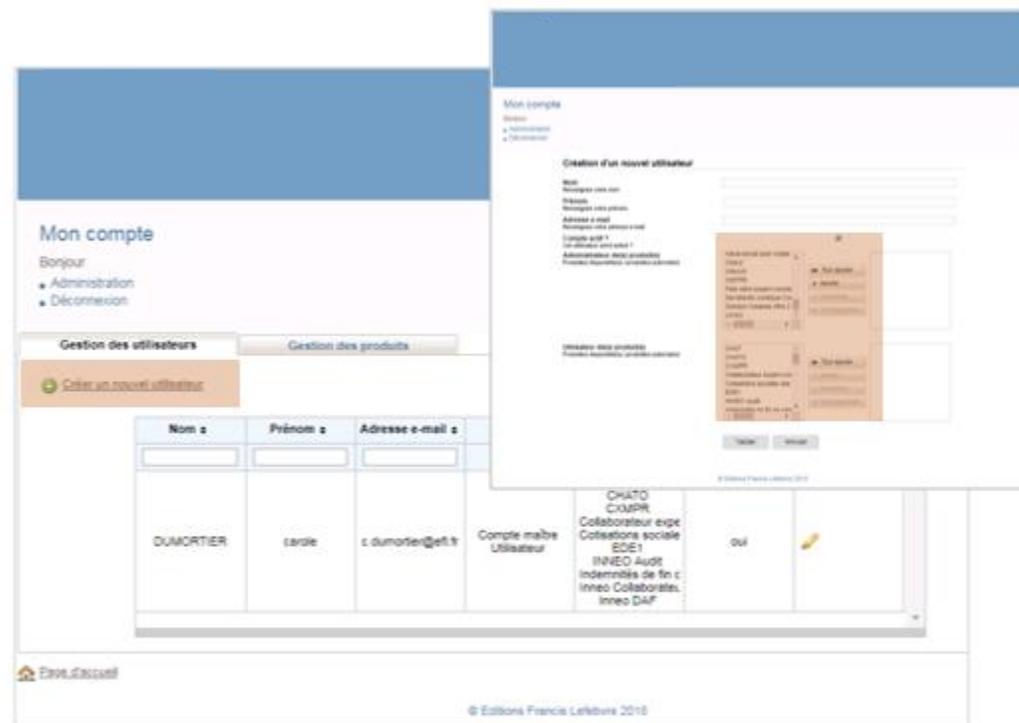
+ Choix des thèmes



# ADMINISTRER VOTRE COMPTE ET VOS UTILISATEURS

**Attention :** il s'agit d'une option de connexion, celle-ci concerne uniquement les abonnements avec gestion des utilisateurs.

Depuis la roue crantée « **Gérer vos utilisateurs** », le ou les administrateur(s) du compte peuvent **enregistrer d'autres utilisateurs** en fonction du nombre d'accès ouverts par leur abonnement et **attribuer les droits** aux différents utilisateurs.



Sélectionnez le produit dans la colonne de gauche et cliquez sur « ajouter » pour le passer dans la colonne de droite



## LE CONTENU DE VOTRE ABONNEMENT

Depuis « **Mon compte** » tout en haut à droite, visualiser **vos identifiants**, **vos informations personnelles** et **vos abonnements**

The screenshot shows the user account page. At the top, there is a dark blue navigation bar with the logo for Editions Francis Lefebvre (Lefebvre Dalloz) on the left. In the center, there are two sections: 'NAVIS Toutes les matières' with a toggle switch, and 'INNEO Toutes les missions' with a dropdown arrow. On the right of the navigation bar, there is a 'Mon compte' button, an 'Aide' button with a power icon, and several utility icons (hamburger menu, chat, calendar, settings, document). Below the navigation bar is a search bar with a dropdown menu currently set to 'Tous les contenus' and the placeholder text 'Que recherchez-vous?'. The main content area has a breadcrumb trail 'Accueil > Votre Compte'. The 'Votre compte' section is highlighted in orange and contains three sub-sections: 'VOS IDENTIFIANTS', 'VOS INFORMATIONS PERSONNELLES', and 'VOS ABONNEMENTS'. The 'VOS IDENTIFIANTS' section is expanded, showing the email 'IDENTIFIANT : CMALLPRODUCT@EFL.FR' and a masked password 'MOT DE PASSE : \*\*\*\*\*'. To the right of this section, there is a heading 'VOTRE COMPTE - VOS IDENTIFIANTS' followed by explanatory text: 'Vos identifiants vous permettent de vous connecter à notre site. Grâce à eux, vous pouvez accéder à tous vos abonnements, outils, services ainsi qu'à votre espace personnel.'

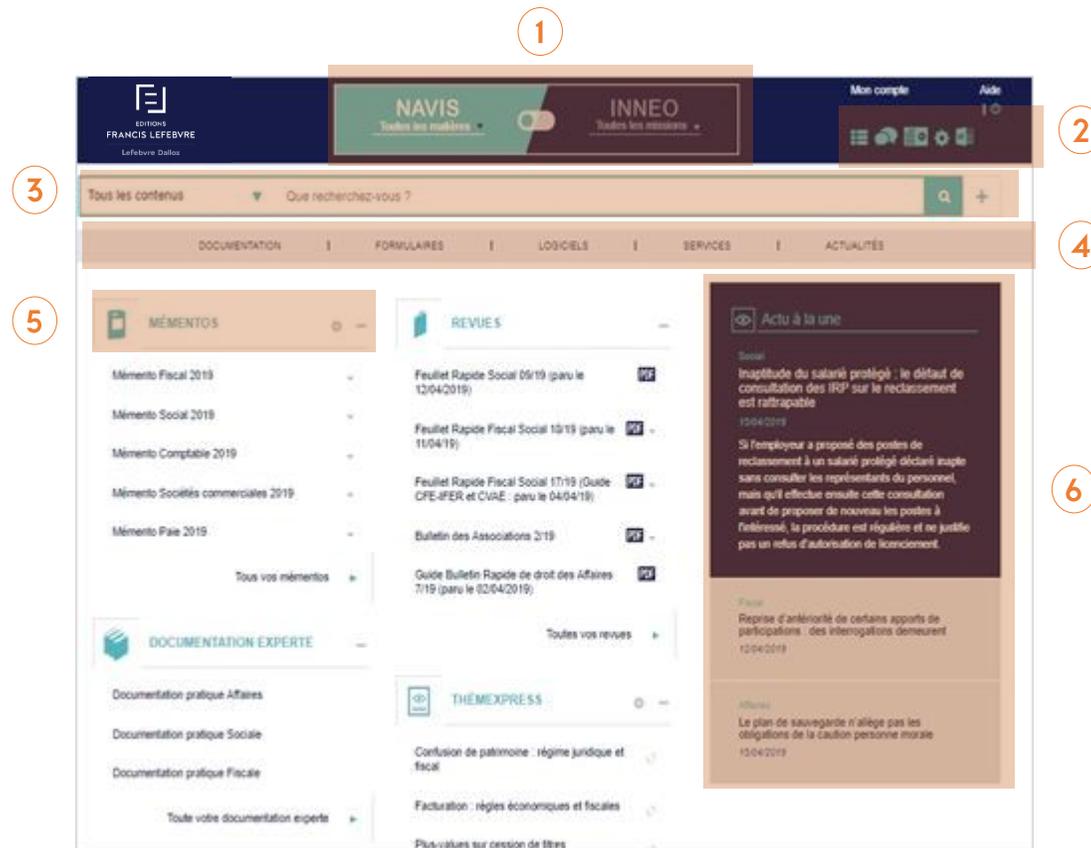


DEVENIR OPÉRATIONNEL RAPIDEMENT



# LA PAGE D'ACCUEIL

Retrouvez sur la page d'accueil toutes les **documentations sous forme de widgets qui peuvent être personnalisés.**



- 1 **Filtre par matière** : Sélectionner une matière pour afficher uniquement la documentation de la matière filtrée.
- 2 **Accédez aux fonctionnalités** : Chatexpert, Espace Assistance, paramétrage,...
- 3 **Recherche simple et avancée.**
- 4 **Menu** : 5 rubriques sont disponibles pour un accès à vos différents outils.
- 5 **Widgets** : rubriques pour accéder à vos différentes documentations.
- 6 **Actualités** : retrouvez dans cette zone votre fil d'actualités.



# L'ACTUALITÉ

**Actu à la une**

**Affaires**  
Vices cachés : le vendeur de mauvaise foi supporte la démolition et la reconstruction de l'immeuble  
04/03/2020  
L'acheteur d'un immeuble atteint d'un vice caché, qui a choisi de le conserver sans restitution de tout ou partie du prix de vente, peut demander au vendeur de mauvaise foi une indemnité incluant le coût des travaux de démolition et de reconstruction.

**Actualités Conseiller Patrimonial**  
Participation aux acquêts : l'exclusion des biens professionnels est un avantage matrimonial  
10/02/2020

**Fiscal**  
Contribution aux charges du mariage : les conditions de déductibilité en question  
04/03/2020

**Social**  
Une semaine de jurisprudence sociale à la Cour de cassation (n° 7/20)  
04/03/2020

**Comptable**  
Réforme des taux de référence : quels sont les points d'attention à la clôture ?  
04/03/2020

Toutes les actualités →

**Avis d'experts**

par **Elie GERSTNER**, Vincent ALAZARD

**Tribune : Prévoyance, le Conseil d'État se prononce sur les clauses de recommandation et la mutualisation**  
le 02/03/2020

Tous les avis d'experts →

**Actualité à la une**  
Vous retrouverez ici les informations les plus récentes sélectionnées par nos rédacteurs.

**Avis d'experts**  
Des professionnels qui donnent leurs avis sur des sujets liés à l'actualité sous forme de tribune, colloque ou interview.

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE  
Lefebvre Dalloz

NAVIS  
Toutes les matières

INNEO  
Toutes les missions

Mon compte  
Aide

PRODUCT

Tous les contenus

Que recherchez-vous ?

DOCUMENTATION | FORMULAIRES | LOGICIELS | OUTILS ET SERVICES | ACTUALITÉS

Accédez à toutes les actualités regroupées sur une même page **via la barre de menu** : actualités À la une, avis d'experts, vos revues, agendas, indices et taux.

DOCUMENTATION | FORMULAIRES | LOGICIELS | OUTILS ET SERVICES | ACTUALITÉS

Accueil Espace Abonné > Actualités

Sélectionner votre fil d'information

Vos actualités

Afficher 10 résultats par page

04/03/2020 | Association | Juridic

**Un droit d'occupation pe**  
La commune qui achète un complexe avec le régime de la domanialité pu  
CE 8e-3e ch. 8-11-2019 n° 421491

04/03/2020 | Comptable | IFRS

**Réforme des taux de réf**  
Par PwC, auteur du Mémento IFRS

04/03/2020 | Social | Embauche

**Une semaine de jurisprudence sociale à la Cour de cassation (n° 7/20)**

Actualités les plus lues

SOCIAL - Embauche  
**Une semaine de jurisprudence sociale à la Cour de cassation (n° 7/20)**  
04/03/2020

IMMOBILIER - Responsabilité et assurance  
**Assurance DO avant réception : action ouverte à compter de la mise en liquidation de l'entreprise**  
28/02/2020

FISCAL - Impôt sur le revenu (IR)  
**Contribution aux charges du mariage : les conditions de déductibilité en question**  
04/03/2020

AFFAIRES - Contrats spéciaux

Cliquez ici et triez les actualités par matière puis par thème.

Actualités les plus lues.



## LES REVUES

2 modes de consultations : en PDF en cliquant sur **PDF** ou en version numérique en cliquant sur le titre de la revue.

REVUES

Revue de jurisprudence fiscale 03/20 (parue le 02/03/2020)

Feuille Rapide Fiscal Social 10/20 (Guide BNC et SCM : paru le 27/02/2020) **PDF**

Aller à : Paragraphe n°  **Ok**

Feuille Rapide Comptable 3/20 **PDF**

Feuille Rapide Social 5/20 (paru le 21/02/20) **PDF**

Feuille Rapide Fiscal Social 9/20 (paru le 20/02/2020) **PDF**

Toutes vos revues

Accédez à la recherche par numéro de paragraphe en cliquant sur

Revue

1 2 >

Afficher 10 résultats par page

- + BULLETIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS 2019
- + BULLETIN DU PATRIMOINE 2019
- + BULLETIN FISCAL 2019
- + BULLETIN PRATIQUE IMMOBILIER 2019
- + BULLETIN RAPIDE DE DROIT DES AFFAIRES 2019
- + BULLETIN SOCIAL 2019
- + FEUILLET RAPIDE SOCIAL 2019
- + REVUE DE JURISPRUDENCE 2019

FEUILLET RAPIDE SOCIAL 2019

Table FRS n° 1 à 6

- FRS 9/19 (PARU LE 12/04/19)

Sommaire | Feuillet | Aller à : Information n° **OK**

- + À LA UNE
- + Sommaire
- + Actualité
- + Question pratique
- + Agenda
- + Panorama

Développez le + devant le nom de la revue pour accéder aux différentes parties.



## LA RECHERCHE SIMPLE

La **recherche simple** porte sur toute votre documentation disponible dans le périmètre de votre abonnement. La recherche est réalisée en saisissant les mots ou expressions recherchés dans la zone de saisie.

Effectuer une recherche en ciblant un contenu précis.

Accéder à la recherche avancée

### ASTUCES

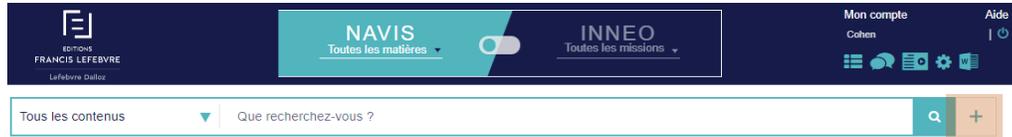
Mettre entre **guillemets** pour trouver une expression exacte (« don manuel »).

Saisir le **début du mot et ajouter une \*** accolée pour que le moteur de recherche complète la fin du mot (**recuper\*** -> récupérable, récupération, récupérer...).



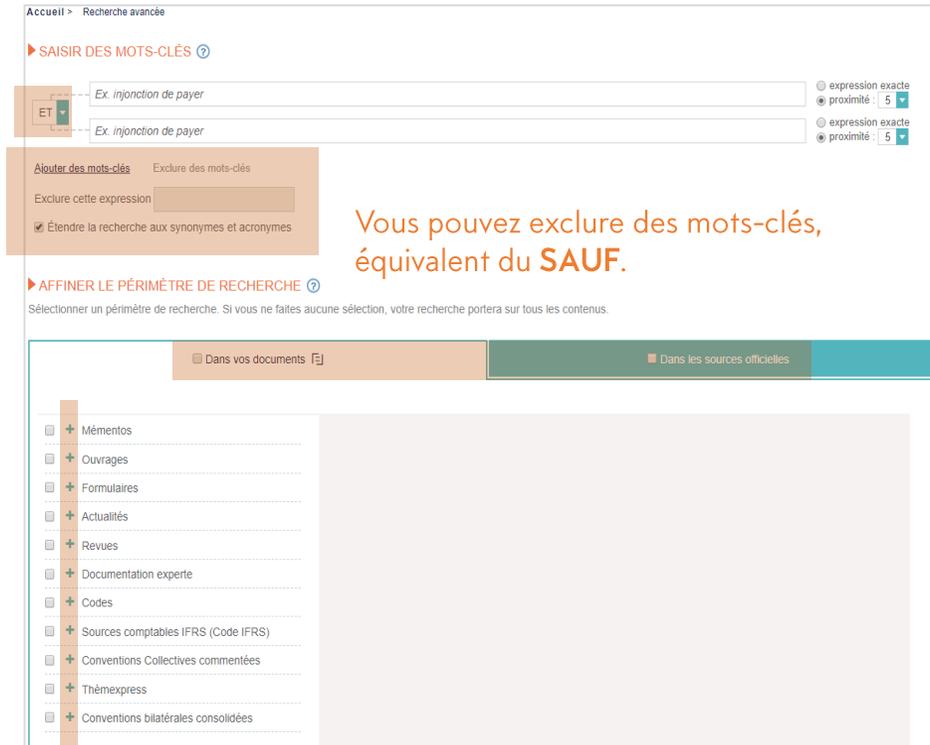
# LA RECHERCHE AVANCÉE

La **recherche avancée** offre une recherche plus précise dans la documentation EFL ainsi que dans les sources officielles.



La **recherche avancée** est disponible par la page d'accueil, en cliquant sur le bouton **+** de la barre de recherche.

Choisir l'opérateur booléen: **ET, OU** pour les recherches combinées.



Vous pouvez exclure des mots-clés, équivalent du **SAUF**.

Filterer les réponses selon le type de document ou source.

Filterer dans vos documents ou sources officielles



# EXPLOITER LA LISTE DE RESULTATS

Les **résultats** sont classés par type de **documentation** ou **sources officielles** et par ordre de pertinence. A pertinence égale, la priorité est donnée à l'affichage de la documentation de base où les réponses apparaissent dans le titre.

**Filtrer les réponses**  
par matières, documents, date  
ou étendre la recherche dans les  
archives.

ACCUEIL > Recherche simple > Liste de résultats de recherche

DANS VOS DOCUMENTS  DANS LES SOURCES OFFICIELLES

AFFINEZ VOTRE RECHERCHE

20 résultats par p... 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 > >>

**Par matières**

- Fiscal (1975/1975)
- Social (599/599)
- Affaires (29/29)
- Comptable (41/41)
- Immobilier (5/5)
- Association (3/3)
- Patrimoine (10/10)

**Par documents**

- Mémentos (82/82)
- Ouvrages (7/7)
- Formulaires (19/19)
- Actualités (40/40)
- Revues (1775/1775)
- Documentation experte (628/628)
- Codes (32/32)
- Conventions Collectives commentées (67/67)
- Thémexpress (5/5)

**Par dates**

- 2018 (833/833)
- 2017 (107/107)
- 2016 (92/92)
- 2015 (95/95)
- 2014 (125/125)

**Impôt sur le revenu - ... - Jeunes entreprises innovantes - Champ d'application - 10400**  
CGI art. 44 sexies-0 A Le statut de **jeune entreprise innovante** (JEI) qui ouvre droit à des avantages fiscaux est accordé aux PME qui respectent les seuils visés au n° 52050 créées depuis moins de huit ans et dont le capital est détenu de manière ...  
Mémento Fiscal 2018 - 19/09/2018  
[Voir le résultat dans le sommaire](#)

**Impôts directs locaux - ... - Champ d'application de la CFE - Exonérations facultatives - Jeunes entreprises innovantes - 43600**  
CGI art. 1486 D Sur délibération des collectivités bénéficiaires, les **entreprises** bénéficiant du statut de **jeune entreprise innovante** (ou de **jeune entreprise universitaire**), créées jusqu'au 31 décembre 2019, peuvent bénéficier d'une exonération de...  
Mémento Fiscal 2018 - 19/09/2018  
[Voir le résultat dans le sommaire](#)

**Aides à l'emploi - Allégements de cotisations patronales - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - 2070**  
Les **entreprises** réalisant des projets de recherche et de développement peuvent bénéficier d'une exonération des charges sociales patronales sur les rémunérations des personnels participant à la recherche, lorsqu'elles ont le statut de **jeune**...  
Mémento Social 2018 - 20/09/2018  
[Voir le résultat dans le sommaire](#)

**Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Employeurs et personnels concernés - 2075**  
Loi 2003-1311 du 30-12-2003 art. 131 Décret 2004-581 du 21-6-2004 C-III-13900 s Pour ouvrir droit à l'aide, l'entreprise doit, à la clôture de l'exercice, remplir les conditions permettant d'accéder au statut fiscal de **jeune entreprise innovante** ...  
Mémento Social 2018 - 20/09/2018  
[Voir le résultat dans le sommaire](#)

**Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Exonération - 2085**  
septième année suivant celle de la création de l'entreprise ( Loi 2013-1278 du 29-12-2013 ). Si au cours d'une année, l'entreprise ne satisfait plus à l'une des conditions requises pour bénéficier du statut de **jeune entreprise innovante**, elle perd le...  
Mémento Social 2018 - 20/09/2018  
[Voir le résultat dans le sommaire](#)

**Division II Exonérations - ... - Exonérations facultatives temporaires - Jeunes entreprises innovantes - 20430**  
CGI art. 1486 D Sur délibération des collectivités bénéficiaires, les **entreprises** bénéficiant du statut de **jeune entreprise innovante** (JEI) ou de **jeune entreprise universitaire** (JEU) peuvent bénéficier d'une exonération de taxe professionnelle d'une...  
Documentation pratique Fiscale - Série PRO (Taxe professionnelle) - 19/09/2018  
[Voir le résultat dans le sommaire](#)

**Afficher les résultats**  
dans le sommaire du  
document.



# LES MÉMENTOS

Vous disposez de **trois modes de consultation** pour votre documentation.

The screenshot displays the top navigation bar of the NAVIS/INNEO platform. On the left, the logo for 'EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE Lefebvre Dalloz' is visible. The main navigation area features two tabs: 'NAVIS Toutes les matières' (active) and 'INNEO Toutes les missions'. On the right, there are links for 'Mon compte' and 'Aide', along with several utility icons. Below the navigation bar is a search bar with a dropdown menu set to 'Tous les contenus' and a search input field containing 'Que recherchez-vous?'. A horizontal menu below the search bar lists categories: DOCUMENTATION, FORMULAIRES, LOGICIELS, OUTILS ET SERVICES, and ACTUALITÉS.

The 'MEMENTOS' section is highlighted, showing a list of document titles with expandable dropdown arrows:

- Mémento Fiscal 2021
- Mémento Social 2021
- Mémento Sociétés commerciales 2021
- Mémento Droit commercial 2020
- Mémento Sociétés civiles 2021

A link 'Tous vos mémentos' with a right-pointing arrow is located at the bottom of the list.

A modal window is open over the 'Mémento Fiscal 2021' item, showing the title and a search interface:

Mémento Fiscal 2021

Parcourir la table alpha

Aller à :

1. Ouvrir la documentation dans son intégralité en **cliquant sur son titre**.
2. Parcourir la table alpha et **recherche par mots-clés**.
3. Rechercher par **numéro de paragraphe**.



Mémento Fiscal 2021

**Texte**

- > ABC Accès à la Table alpha
  - > A. Formalité de l'enregistrement
    - > 1. Actes et mutations assujettis à la formalité
    - + 2. Formalité fusionnée (ou unique)
    - > 3. Formalité « autonome » de l'enregistrement
    - > 4. Formalité de publicité foncière
    - > 5. Effets juridiques de la formalité de l'enregistrement
  - + B. Calcul et paiement des droits d'enregistrement
- + CHAPITRE 2 Baux
- **CHAPITRE 3 Cessions de fonds de commerce et opérations assimilées**
  - > Économie générale du dispositif
  - > Formalités à accomplir
  - > Paiement
  - + A. Cessions de fonds de commerce et de clientèles
  - + B. Conventions de successeur
  - + C. Cessions de droit au bail et assimilées
  - + D. Cessions d'offices publics ou ministériels et opérations assimilées
- + CHAPITRE 4 Ventes d'immeubles
- + CHAPITRE 5 Droits d'enregistrement intéressant les sociétés
- + CHAPITRE 6 Droits de succession et de donation

**CHAPITRE 3**

## Cessions de fonds de commerce et de clientèles

- ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

**65400** Les cessions de fonds de commerce et de clientèles ministériels sont, sauf régime spécial, soumises à l'enregistrement.

**Remarque :** Ces opérations échappent d'une manière générale à l'enregistrement.

- FORMALITÉS À ACCOMPLIR

**65405** Les cessions de fonds de commerce et opérations assimilées, à défaut d'acte, ces opérations doivent être déclarées à l'enregistrement.

❓ **Précisions** En ce qui concerne les cessions de fonds de commerce et de clientèles (constatées ou non par un acte), les parties doivent en outre souscrire en triple exemplaire les imprimés n° 2672-SD (identification de la mutation) et n° 2676-SD (état détaillé et estimatif du matériel et des marchandises neuves cédées).

- PAIEMENT

**65410** Conformément au principe général, le droit doit en principe être intégralement acquitté avant l'enregistrement de l'acte (voir n° 64080). Sauf convention contraire, il est supporté par l'acquéreur.

❓ **Précisions** Des possibilités de paiement fractionné sont prévues en faveur des acquisitions totales ou partielles d'entreprises dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires (CGI ann. III art. 396, 3° et 404 D), des suppressions d'office (CGI ann. III art. 396, 4° et 404 E) et des acquisitions par les Français rapatriés d'outre-mer à l'aide de prêts de reclassement (CGI ann. III art. 396, 5° et 404 F).

**A. Cessions de fonds de commerce et de clientèles**

**Table alpha**

TABLE ALPHABÉTIQUE : TABLE MÉMENTO COMPTABLE 2017

Rechercher

Abandon de créance	Abandon de créance	Etude d'ensemble : 2150 s.
Abatours	Abatours	- conditionnel : 2154 (avec clause de retour à meilleure fortune) : 2153 (comptabilisation) ; 2710-1, 2833 (information) ; 2151-3 (rapport spécial) ; 2150
Abonnement	Abonnement	- consenti dans certaines situations particulières : 2150
Aborption	Aborption	- normal ou anormal : 2151-1
Abus de droit	Abus de droit	- pur et simple : 2151-2 (distinction entre - commercial et - financier) ; 2152 (commercial) ; 2153 (financier)
Abss	Abss	Incidence des - sur la valeur chez la mère des titres de la filiale bénéficiaire de F. : 1918-5
Académie des sciences et techniques comptables et financières	Académie des sciences et techniques comptables et financières	Renoncations à des recettes : 2155
Accidents du travail	Accidents du travail	Subventions remboursables : 1591-2
Accréditation	Accréditation	Tableau de financement : 3717-2
Accord	Accord	
Abattoirs	Abattoirs	880 (taxes spécifiques) ; Exploitants d' - publics : 296 (plan comptable professionnel)
Abonnement	Abonnement	Augmentation de capital : 905-2 ; Compte épargne-temps : 905-1 ; Plan d'épargne entreprise : 905
Abonnement	Abonnement	- à des publications spécialisées : 888-2 (formation professionnelle)

**ALLER À**

Mémento Comptable 2017

Saisissez le n° de paragraphe :

100  
101  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115

Annuler Valider

Les boutons **Texte**, **Texte et sommaire** et, **Sommaire** permettent de faire varier l'affichage des textes.

**Table alpha** permet d'ouvrir l'index alphabétique de l'ouvrage

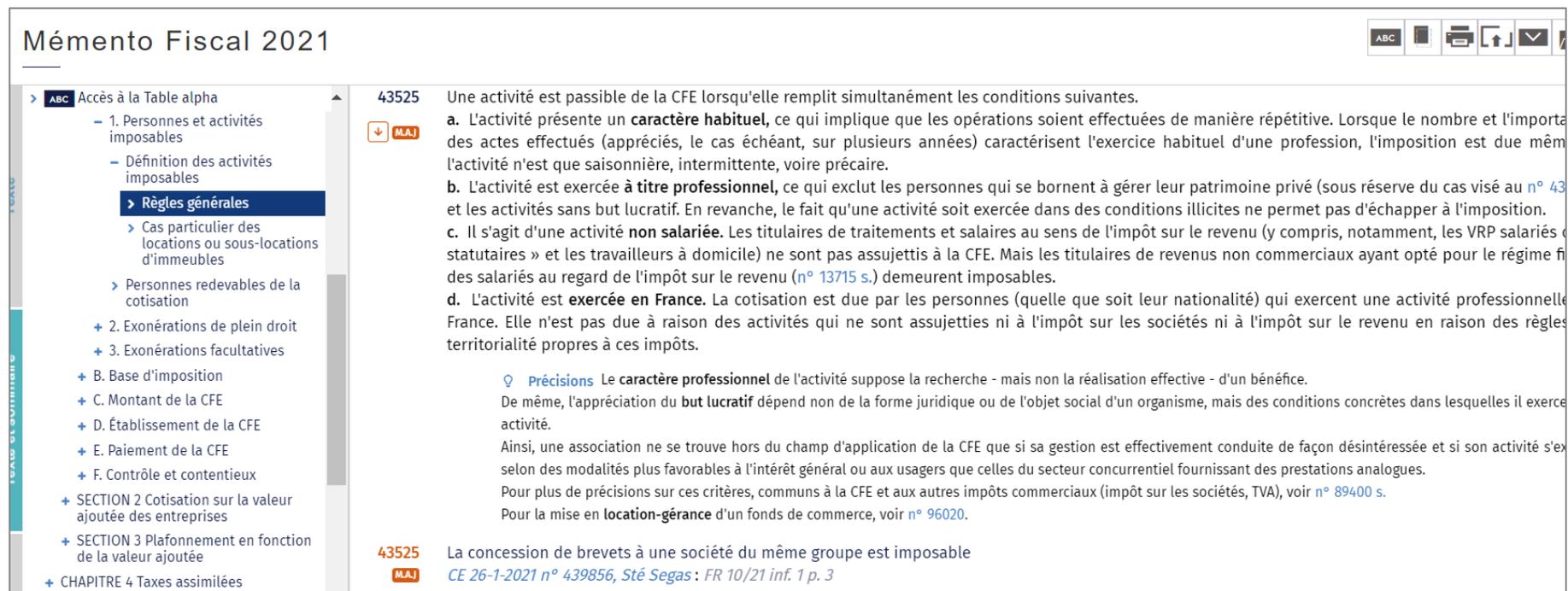
« **Aller à** » permet d'accéder directement au numéro de paragraphe souhaité



## LES MÉMENTOS

Votre documentation est **constamment mise à jour** au fil de nos revues : elle est symbolisée par  **M.A.J.**, il vous suffit de **cliquer sur la flèche** pour aller au paragraphe mis à jour . Le lien présent en fin de paragraphe met à jour celui-ci.

Votre documentation est émaillée de **liens internes et externes**, pour approfondir votre lecture, comme dans l'exemple ci-dessous. Vous retrouvez des **liens vers la documentation experte, vers le code du travail ou encore de la jurisprudence**.



**Mémento Fiscal 2021**

ABC

- > 1. Personnes et activités imposables
  - Définition des activités imposables
  - > **Règles générales**
    - > Cas particulier des locations ou sous-locations d'immeubles
  - > Personnes redevables de la cotisation
- + 2. Exonérations de plein droit
- + 3. Exonérations facultatives
- + B. Base d'imposition
- + C. Montant de la CFE
- + D. Établissement de la CFE
- + E. Paiement de la CFE
- + F. Contrôle et contentieux
- + SECTION 2 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- + SECTION 3 Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée
- + CHAPITRE 4 Taxes assimilées

**43525** Une activité est passible de la CFE lorsqu'elle remplit simultanément les conditions suivantes.

 **M.A.J.**

- L'activité présente un **caractère habituel**, ce qui implique que les opérations soient effectuées de manière répétitive. Lorsque le nombre et l'importance des actes effectués (appréciés, le cas échéant, sur plusieurs années) caractérisent l'exercice habituel d'une profession, l'imposition est due même si l'activité n'est que saisonnière, intermittente, voire précaire.
- L'activité est exercée **à titre professionnel**, ce qui exclut les personnes qui se bornent à gérer leur patrimoine privé (sous réserve du cas visé au n° 43525) et les activités sans but lucratif. En revanche, le fait qu'une activité soit exercée dans des conditions illicites ne permet pas d'échapper à l'imposition.
- Il s'agit d'une activité **non salariée**. Les titulaires de traitements et salaires au sens de l'impôt sur le revenu (y compris, notamment, les VRP salariés « statutaires » et les travailleurs à domicile) ne sont pas assujettis à la CFE. Mais les titulaires de revenus non commerciaux ayant opté pour le régime fiscal des salariés au regard de l'impôt sur le revenu (n° 13715 s.) demeurent imposables.
- L'activité est **exercée en France**. La cotisation est due par les personnes (quelle que soit leur nationalité) qui exercent une activité professionnelle en France. Elle n'est pas due à raison des activités qui ne sont assujetties ni à l'impôt sur les sociétés ni à l'impôt sur le revenu en raison des règles de territorialité propres à ces impôts.

 **Précisions** Le **caractère professionnel** de l'activité suppose la recherche - mais non la réalisation effective - d'un bénéfice. De même, l'appréciation du **but lucratif** dépend non de la forme juridique ou de l'objet social d'un organisme, mais des conditions concrètes dans lesquelles il exerce son activité. Ainsi, une association ne se trouve hors du champ d'application de la CFE que si sa gestion est effectivement conduite de façon désintéressée et si son activité s'exerce selon des modalités plus favorables à l'intérêt général ou aux usagers que celles du secteur concurrentiel fournissant des prestations analogues. Pour plus de précisions sur ces critères, communs à la CFE et aux autres impôts commerciaux (impôt sur les sociétés, TVA), voir n° 89400 s. Pour la mise en **location-gérance** d'un fonds de commerce, voir n° 96020.

**43525** La concession de brevets à une société du même groupe est imposable

 **M.A.J.** [CE 26-1-2021 n° 439856, Sté Segas : FR 10/21 inf. 1 p. 3](#)



## LES DOSSIERS

Vous pouvez **créer des dossiers** (ex : vos documents favoris, par thématique, par client,...) et y **insérer des documents** (ex : paragraphe de Mémento, formulaire, jurisprudence, etc).

Mémento Fiscal 2021

CHAPITRE 7 Rémunérations des dirigeants

A. Examen par catégorie de sociétés

- SOCIÉTÉS ANONYMES
- ORGANES DE DIRECTION

23560 DIR-I-200 s  
La direction est assumée :  
- par le **président** du conseil d'administration (ou l'administrateur délégué en cas d'empêchement), le **directeur général** et les **directeurs généraux délégués** dans les sociétés anonymes de type classique ;  
- par les membres du **directoire** dans les sociétés de ce type.

Dans le document, cliquer sur l'icône « **insérer dans un dossier** » puis sélectionner le texte à insérer, choisir un dossier existant ou le créer en cliquant sur « **créer un dossier** ».



## LES NOTES

L'**insertion de notes** permet d'ajouter un texte personnel sur le texte de l'ouvrage.  
Le symbole  apparaît à gauche au-dessus du numéro et indique qu'une note est disponible.



Mémento Fiscal 2021

Texte

- CHAPITRE 6 Traitements, salaires, pensions et rentes viagères
- CHAPITRE 7 Rémunérations des dirigeants
  - A. Examen par catégorie de sociétés
    - Sociétés anonymes
      - Organes de direction**
      - Organes d'administration
      - Régime fiscal des jetons de présence
      - Sociétés par actions simplifiées
    - Sociétés à responsabilité limitée
    - Sociétés en commandite par actions
    - Sociétés de personnes et assimilées
    - Tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants
  - B. Contrôle des rémunérations
  - C. Règlement de dettes sociales
- CHAPITRE 8 Revenus des capitaux mobiliers
- CHAPITRE 9 Revenus fonciers
- CHAPITRE 10 Fiscalité immobilière

Texte et sommaire

### CHAPITRE 7 Rémunérations des dirigeants

23500  IL n'existe pas de régime unique d'imposition des rémunérations des dirigeants. Ce régime varie, en effet, suivant la forme et le régime fiscal de la société versante, et parfois même en fonction de la nature et du montant des rémunérations. Il importe donc en premier lieu de déterminer la catégorie et les modalités d'imposition des rémunérations des dirigeants pour chaque type de société. Un **tableau d'ensemble** récapitule les principes généraux applicables en la matière (voir n° 23665).

#### A. Examen par catégorie de sociétés

- SOCIÉTÉS ANONYMES
- ORGANES DE DIRECTION

23560 [DIR-I-200 s](#)  
La direction est assumée :  
- par le **président** du conseil d'administration (ou l'administrateur délégué en cas d'empêchement), le **directeur général** et les **directeurs généraux délégués** dans les sociétés anonymes de type classique ;  
- par les membres du **directoire** dans les sociétés de ce type.  
Tous ces dirigeants ont, au point de vue fiscal, assimilé à des salariés. Leur rémunération, quelle qu'en soit la forme (traitement de base, surstock ou nature, intéressement sur résultats...

Cliquez sur « **insérer une note** » ou « **lire vos notes** ».



## LES OUTILS D'EXPLOITATION

Les documents peuvent être imprimés, exportés ou adressés par mail. Dans ce dernier cas, le destinataire reçoit un lien vers le paragraphe de l'ouvrage qu'il pourra lire s'il bénéficie d'un abonnement EFL.



**Imprimer** la page ou partie du document en cochant votre sélection



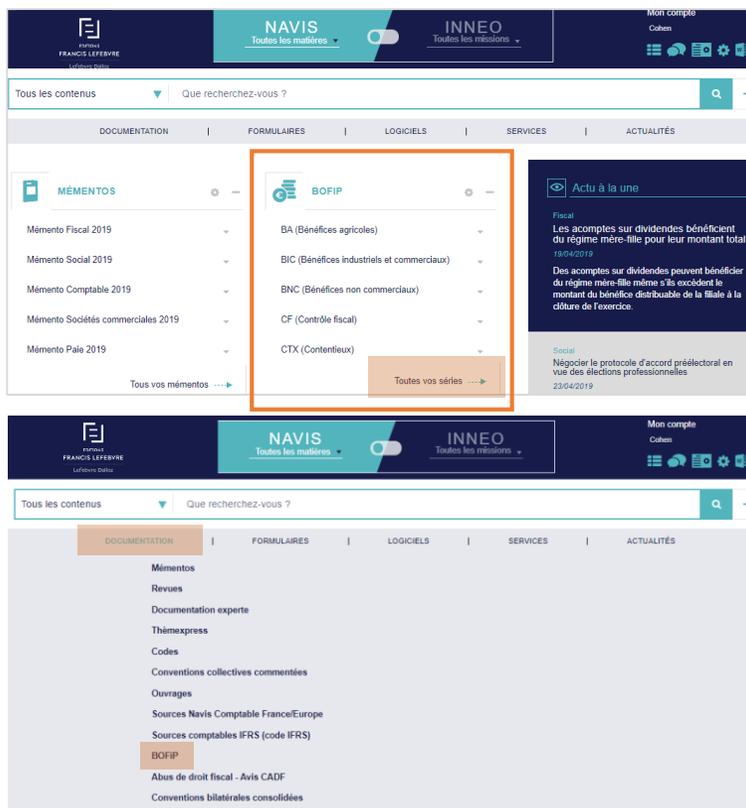
**Exporter le document** dans votre logiciel de traitement de texte pour le retravailler



**Collaborer** en envoyant la page à un collègue pour lui demander un avis



Depuis le 12 septembre 2012, l'administration fiscale a mis à la disposition des usagers une base documentaire unique dénommée « **BOFiP-Impôts** » regroupant l'ensemble de la doctrine fiscale opposable accessible depuis votre espace abonnés. De nombreux liens sont actifs entre le BOFiP et la documentation experte NAVIS.



Accès par le widget de la page d'accueil  
Soit en cliquant sur une série présente en page d'accueil, soit en cliquant sur « Toutes vos séries ».

Accès par la barre de menu  
Cliquer sur documentation, puis BOFIP.



# BOFiP

Ouvrir une série en cliquant soit sur le nom, exemple ici : IR (impôt sur le revenu), soit sur le +

BOFiP Impôts

- BOFiP IMPÔTS
  - + IR (IMPÔT SUR LE REVENU)  
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK
  - + RSA (REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILÉS)  
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK
  - + RPPM (REVENUS ET PROFITS DU PATRIMOINE MOBILIER)  
Sommaire | Aller à : PVBMC Référence OK
  - + RFPI (REVENUS FONCIERS ET PROFITS DU PATRIMOINE IMMOBILIER)  
Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

- IR (IMPÔT SUR LE REVENU)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

- CHAMP
- 10 BASE
- 20 LIQ
- 30 RIC
- 40
- + I. - Principales caractéristiques de l'impôt sur le revenu
- + II. - Contenu de la déclaration
- + CHAMP - Champ d'imposition
- + BASE - Base d'imposition
- + LIQ - Liquidation
- + RIC - Réductions et crédits d'impôt
- + DECLA - Obligations déclaratives
- + PAS - Prélèvement à la source
- + PAIE - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux
- + PROCD - Recouvrement, contrôle et contentieux
- + CESS - Décès du contribuable
- + DOMIC - Situations particulières liées au domicile
- + CHR - Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus

Un convertisseur est disponible : renseignez la nature du document et la référence doctrinale.

⇄ Convertisseur

Sélectionnez la nature du document :

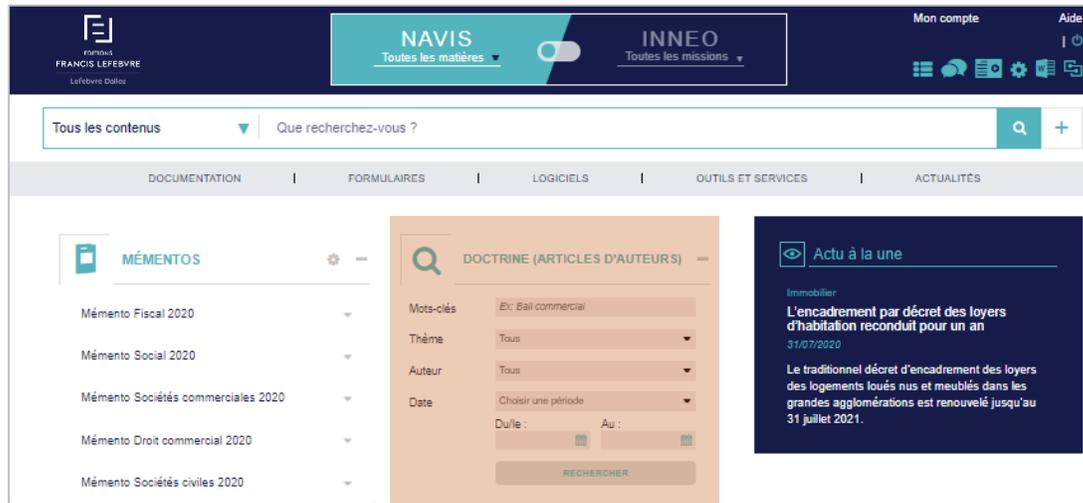
D. adm.

Entrez la référence doctrinale :

Référence OK

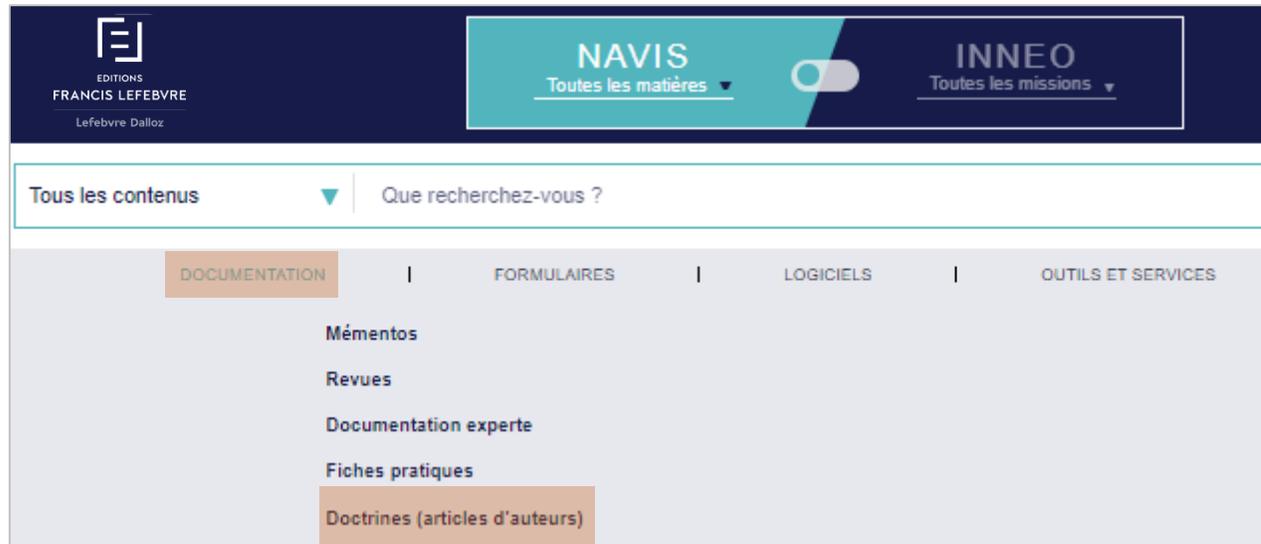
Vous pouvez accéder directement à une partie du BOFiP.

Le widget **DOCTRINE** vous permet de retrouver rapidement des articles présents dans nos revues, signés par nos auteurs.



Vous pouvez renseigner des mots-clés, sélectionner une thématique, filtrer par auteur et par date. Il n'est pas obligatoire de remplir tous les champs.

La doctrine est également accessible via le menu. Il vous est alors possible de consulter la doctrine par thématique.





Accéder aux Thèmexpress pour obtenir un diagnostic complet sur des sujets de fond. Ils permettent de **prendre connaissance des règles applicables concernant une thématique**. Vous retrouverez **une synthèse claire et détaillée sur le sujet, accompagnée de la reproduction des textes et de la jurisprudence applicable**.

THÈMEXPRESS

- Confusion de patrimoine : régime juridique et fiscal
- Facturation : règles économiques et fiscales
- Plus-values sur cession de titres
- Inaptitude au travail : quels risques pour l'entreprise ?
- Harcèlement dans les relations de travail

Tous vos Thèmexpress

Accueil > Documentation : Thèmexpress

## Thèmexpress

Afficher 10 résultats par page

- AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER**
  - Sommaire | Mise à jour | Exporter
  - Mises à jour
  - + Synthèse
  - + Textes
  - + Jurisprudence
  - + Modèles
  - Table chronologique de la jurisprudence reproduite
- APPORT PARTIEL D'ACTIFS : RÉGIME JURIDIQUE ET FISCAL
  - Sommaire | Mise à jour | Exporter
- ASSOCIATION : CRITÈRES FISCAUX DE NON-LUCRATIVITÉ
  - Sommaire | Mise à jour | Exporter
- ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS
  - Sommaire | Mise à jour | Exporter

Accueil > Documentation : Thèmexpress > Aide fiscale à l'investissement outre-mer

## Aide fiscale à l'investissement outre-mer

Mises à jour

Synthèse

### I. Investissements des entreprises outre-mer

1. Plusieurs types d'investissements ouvrent droit à un avantage fiscal lorsqu'ils sont réalisés outre-mer. Ainsi, les investissements dans certains secteurs d'activité permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt lorsqu'ils sont réalisés dans le cadre d'une entreprise relevant de l'impôt sur le revenu, et d'une déduction des résultats lorsqu'ils sont effectués par une entreprise soumise à l'IS. Par ailleurs, les **souscriptions au capital** de certaines sociétés ouvrent droit à déduction lorsqu'elles sont effectuées par des entreprises soumises à l'IS. Enfin, les investissements dans les **secteurs locaux intermédiaire ou social** sont également admis au bénéfice de l'aide fiscale lorsqu'ils sont effectués par des sociétés soumises à l'IS. L'avantage fiscal est subordonné à l'obtention d'un **agrément préalable** dans le cas où les investissements sont réalisés dans certains secteurs ou excèdent un certain montant. Les dispositifs de défiscalisation prévus par les articles 199 undecies B, 217 undecies et 199 undecies C du CGI en faveur des entreprises coexistent avec **deux crédits d'impôt** spécifiquement destinés à l'outre-mer, l'un pour investissements productifs n° 125 s. et l'autre pour investissements dans le logement localif social n° 142 s. Après avoir défini les différents types d'investissements ouvrant droit à la défiscalisation, le présent dossier expose les **modalités** de l'aide fiscale. Il récapitule également les **obligations déclaratives** à respecter et indique les conséquences du non-respect des conditions prévues par le dispositif. Il convient de noter que le régime actuel d'aide fiscale applicable aux entreprises résulte principalement des dispositions issues de la loi 2003-660 du 21 juillet 2003, dite **loi de programme pour l'outre-mer**, modifiée à plusieurs reprises. En dernier lieu, plusieurs articles de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 ont aménagé et prorogé ces différents dispositifs.

2. Les investissements des entreprises outre-mer peuvent revêtir **trois formes** : en premier lieu, les entreprises peuvent créer ou acquérir des **investissements productifs** dans certains secteurs d'activité. Ce type d'investissements peut être réalisé aussi bien par des entreprises relevant de l'impôt sur le revenu que celles passibles de l'IS. Ces dernières peuvent en outre procéder à deux autres types d'investissements : il s'agit d'une part des **souscriptions au capital** de certaines sociétés, d'autre part, des investissements dans le **secteur localif intermédiaire** ou dans le **secteur localif social**.

3. Les **cabines de défiscalisation** doivent s'inscrire sur un registre public par le représentant de l'Etat dans les départements et collectivités désignés par arrêté. Cette inscription est valable pour trois ans. L'inscription sur le registre public doit être sollicitée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 lorsque l'inscription initiale sur le registre date de trois ans révolus. L'inscription initiale reste acquise tant que l'autorité compétente ne s'est pas formellement prononcée sur la demande de renouvellement (CGI art. 242 septies dans sa rédaction issue de l'article 131 de la loi 2018-1317 du 28-12-2018). Ces professionnels doivent notamment déclarer les opérations réalisées et le montant des commissions perçues à ce titre. Ils doivent également déclarer les noms et adresses des investisseurs.

En outre, lorsqu'un investissement est réalisé et que l'investissement est réalisé par une société dont plus de 50 % du capital est détenu par une personne physique...

Le lien «**Tous vos Thèmexpress** » vous permet d'accéder à la liste complète des Thèmexpress faisant partie de votre abonnement. Un accès direct vers la mise à jour de vos Thèmexpress vous est proposé.



# JURISPRUDENCE CHIFFRÉE

Ce service permet d'obtenir simplement et rapidement des **données issues des arrêts des 35 cours d'appel** grâce au **traitement intelligent de la base JURICA** comportant plus de **500 000 arrêts**, enrichie en continu.

Pour afficher les données chiffrées contenues dans les arrêts, **définir les critères sur les formulaires de recherche** spécifiques à chaque thème par rapport au cas à traiter : cour d'appel, caractéristiques du salarié, de l'entreprise.

Vous pouvez accéder aux décisions soit en cliquant sur un **thème**, exemple ici: Baux commerciaux, soit directement sur une **sous-partie**, exemple ici: Indemnités d'éviction.

The screenshot shows the navigation menu for JURISPRUDENCE CHIFFRÉE. It features a sidebar with a scale of justice icon and the title 'JURISPRUDENCE CHIFFRÉE'. The main menu is organized into categories: 'Baux commerciaux' (with a sub-menu for 'Indemnités d'éviction', 'Indemnités d'occupation', and 'Loyers commerciaux'), 'Droit social', 'Indemnisation du préjudice', and 'Droit de la famille'. A button at the bottom right says 'Toutes vos jurisprudences chiffrées' with a right-pointing arrow.

The screenshot shows the search interface for 'Baux commerciaux'. At the top, it displays 'Thème : Baux commerciaux' and 'Sujet : Indemnités d'éviction'. Below this, there's a breadcrumb trail: 'Baux commerciaux > Indemnités d'éviction'. A message states: 'Vous pouvez rechercher des documents par un ou plusieurs des critères suivants :'. The search criteria are grouped into sections: 'Mots recherchés' (with a text input field), 'Décisions recherchées' (with fields for 'Du' and 'jusqu'au', a 'Cour d'appel' dropdown set to 'toutes les CA', a 'Formation' dropdown set to 'toutes les formations', and a 'Jurisdiction 1er degré' text input), 'Montant des indemnités' (with 'Entre' and 'et' input fields followed by '€'), and 'Localisation du local commercial' (with 'Nom de la rue', 'Ville', and 'Code postal' input fields). At the bottom, there are 'Effacer' and 'Rechercher' buttons.



## REDIGER UN ACTE-TYPE

Les actes-types sont des actes, modèles ou courriers types. Vous pouvez accéder aux **formulaire**s soit par la **barre de menu**, soit par le **widget**.

The screenshot shows the top navigation bar of the INNEO website. It includes the logo for 'EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE Lefebvre Dalloz', a search bar with 'Tous les contenus' and 'Que recherchez-vous?', and user account information 'Mon compte Cohen'. Below the search bar is a horizontal menu with categories: DOCUMENTATION, FORMULAIRES (highlighted), LOGICIELS, SERVICES, and ACTUALITÉS. A dropdown menu is open under 'FORMULAIRES', listing 'FORMULAIRE ASSOCIATIONS', 'FORMULAIRE BAUX ET FONDS DE COMMERCE', and 'FORMULAIRE CONTRATS'. The 'FORMULAIRE BAUX ET FONDS DE COMMERCE' dropdown is expanded, showing a 'Sommaire' section with sub-items: '+ Introduction', '+ Actes communs', '+ Baux commerciaux', '+ Autres baux', '+ Cautionnements', and '+ Fonds de commerce (et Fonds artisanal)'.

Accès à la liste des actes-types

Cliquer sur l'onglet « **rédiger** » pour ouvrir l'outil de rédaction.

The screenshot shows the 'RÉDIGER' tool interface. At the top, there is a 'RÉDIGER' button with a pencil icon. Below it, a form is displayed with the following text: 'Dénomination sociale', 'Société civile immobilière', 'au capital de "Montant du capital" euros', 'Siège social : "Numéro et Rue"', 'Code postal "Ville"', and 'Société en cours de constitution'. To the right of this text is the word 'STATUTS'. Below the form, there are two dropdown menus for 'LES SOUSSIGNÉS' and 'LES SOUSSIGNÉES'. The first dropdown is set to 'En cas d'Associé(e)s personnes physiques' and the second is set to 'En cas d'Associés personnes morales'.



## REDIGER UN ACTE-TYPE

**1<sup>er</sup> mode de rédaction « la saisie dans l'acte »** : la vue d'ensemble de l'acte sélectionné s'affiche en plein écran et la rédaction de votre acte est assistée. Des champs de saisie sont proposés afin de procéder à sa personnalisation.

**COMPROMIS DE CESSION DE DROIT AU BAIL SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES**

Menu

CHOISISSEZ VOTRE MODE DE RÉDACTION

Mode questionnaire rapide / Mode saisie dans l'acte

### COMPROMIS DE CESSION DE DROIT AU BAIL SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

- Si le Cédant est une personne physique
- Si le Cédant est une indivision (autre que PACS)
- Si le Cédant est une personne morale

Ci-après Sélectionner le « Cédant »

D'UNE PART,

ET

- Si le Cessionnaire est une personne physique
- Si le Cessionnaire est une indivision (autre que PACS)
- Si le Cessionnaire est une personne morale

Ci-après Sélectionner le « Cessionnaire »

D'AUTRE PART,

TERMINOLOGIE

Pour la compréhension et la simplification de certains termes utilisés aux présentes, il est préalablement déterminé ce qui suit :

- « Le Bail » désignera le contrat conférant la jouissance des locaux désignés et les droits y attachés, soumis aux dispositions des articles L 145-1 et suivants du Code de commerce, objet des présentes,
- « Le Droit au Bail » désignera les droits et obligations liés au Bail, objet de la présente cession.
- « Les Locaux » désigneront les lieux loués en vertu du Bail.

Si les Locaux dépendent d'un immeuble collectif

De manière liminaire, les Parties déclarent et reconnaissent que la phase précontractuelle au cours de laquelle ont eu lieu les échanges et négociations entre elles, a été conduite de bonne foi et chacune des Parties reconnaît avoir bénéficié, durant cette phase, de toutes les informations nécessaires et utiles pour lui permettre de s'engager en toute connaissance de cause, tant à l'occasion des présentes que lors de la réalisation de la cession si elle se réalise.

Chacune des Parties déclare avoir communiqué toute information susceptible de déterminer le consentement de l'autre Partie et qu'elle ne pouvait légitimement ignorer.

### Outils d'exploitation de votre acte :

- Effacer et revenir à zéro
- Imprimer
- Exporter sous Word pour personnaliser votre acte
- Sauvegarder pour retrouver votre acte dans votre tableau de bord.

Vous pouvez dupliquer des paragraphes selon le contexte juridique de l'acte et du client



## REDIGER UN ACTE-TYPE

**2<sup>ème</sup> mode de rédaction « le questionnaire rapide »** : la partie gauche est à compléter. Vous rédigez votre acte en répondant au questionnaire et sur la partie droite, votre acte se construit dynamiquement au fur et à mesure pour vous permettre de visualiser le résultat. **Remarque** : Les données saisies en « **mode saisie dans l'acte** » sont reprises automatiquement en « **mode questionnaire rapide** ».

Travail sauvegardé

Une **sauvegarde automatique** est effectuée lors de la fermeture de la fenêtre de rédaction. Récupérer le document dans « **Mes historiques et mes travaux** »

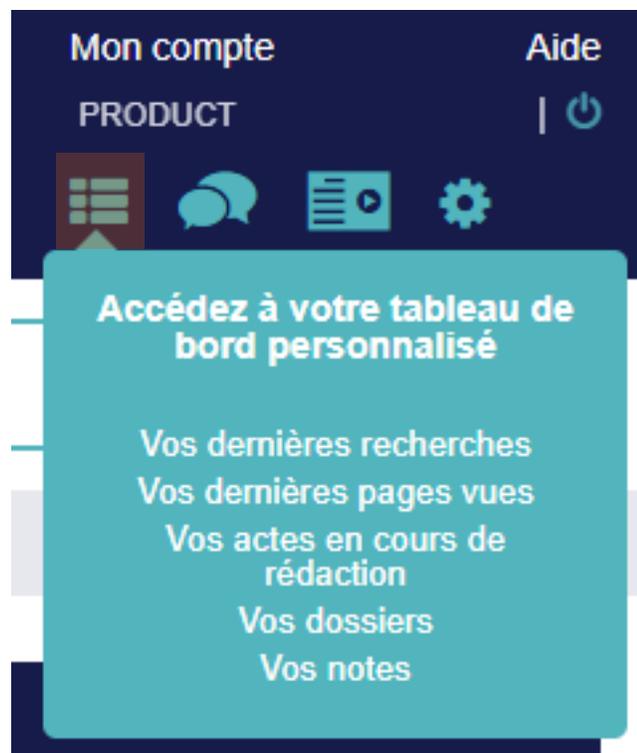
Barre de progression qui vous informe de votre degré d'**avancement** dans la rédaction de l'acte

Possibilité de **revenir en arrière grâce au curseur** qui vous indique les étapes de votre acte



## LE TABLEAU DE BORD PERSONNEL

Accédez à **vos dernières recherches, dernières pages vues et actes en cours de rédaction** depuis votre **tableau de bord**.





## LE TABLEAU DE BORD

**Vous retrouverez :** vos dossiers, vos notes, vos actes en cours de rédaction rédigés via l'interface de rédaction ainsi que votre historique.

Vos fonctionnalités

VOS DOSSIERS VOS NOTES VOS ACTES EN COURS VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

1 2 >

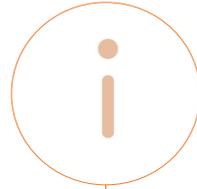
DATE ▾	NOM DE L'ACTE ▾	ACTION
07/05/19	Contrat de travail (cadres)/Modèles généraux/.../Formulaire Social	 
03/05/19	Convention de rupture annexe/Salarié non protégé/.../Formulaire Social	 
24/04/19	Statuts/Adoption du Directoire et Conseil de surveillance/.../Formulaire Sociétés	  
24/04/19	Fiche informative rappelant les droits des salariés/Salarié non protégé/.../Formulaire Social	 

**Vous retrouverez ici les actes en cours de rédaction:**

Vous pouvez reprendre la rédaction en cliquant sur 

Vous pouvez supprimer l'acte type en cliquant sur 

Le pictogramme  vous informe que votre acte-type a été mis à jour, vous avez alors la possibilité de reprendre votre rédaction sur l'ancien modèle ou le nouveau.

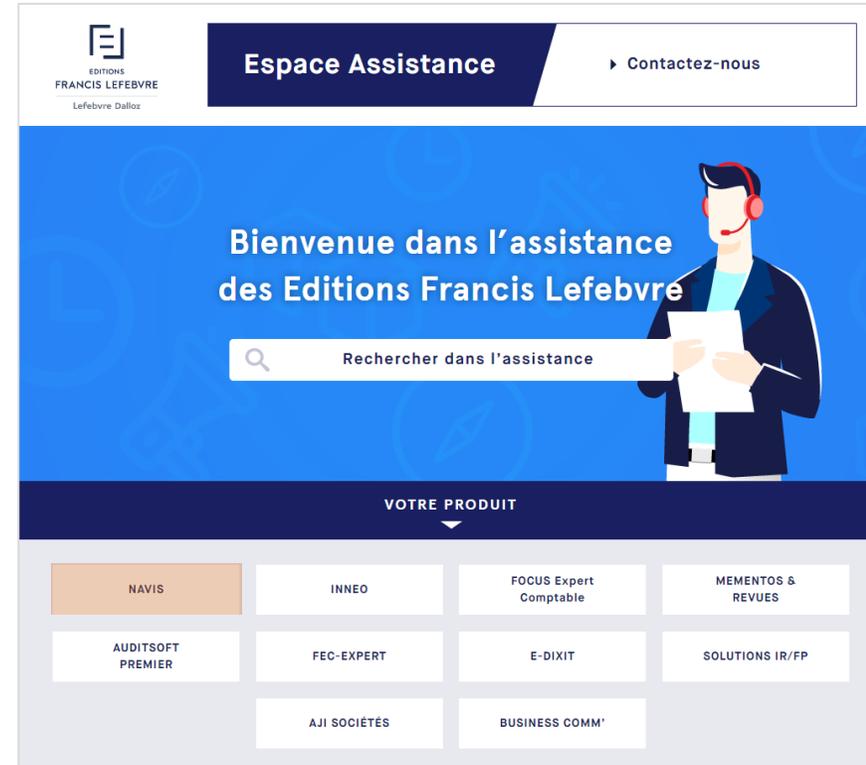
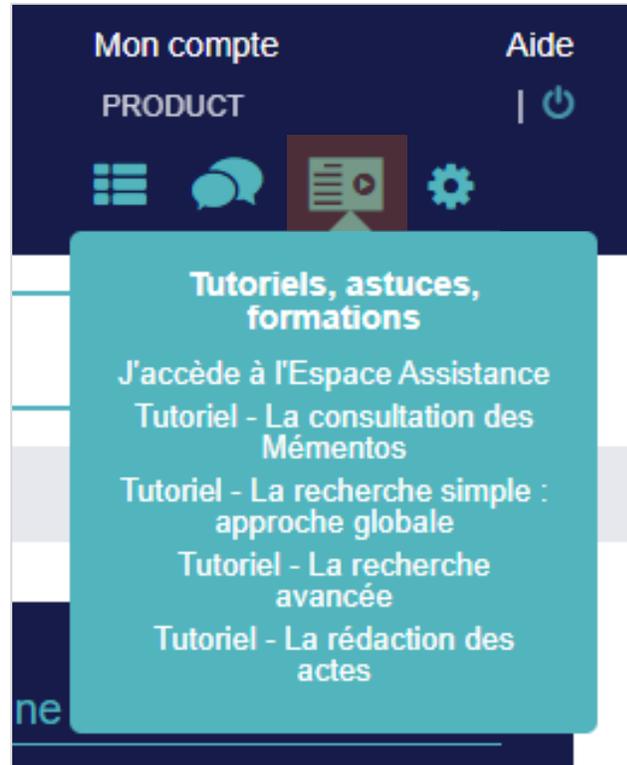


VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN



# ESPACE ASSISTANCE

Accédez à votre Espace Assistance depuis votre produit NAVIS



Cliquez sur la rubrique NAVIS pour retrouver tous les tutoriels, les évolutions et mises à jour NAVIS...



## UNE QUESTION ?

Téléphone : **01 41 05 22 22** (Service Relations Clients)

Téléphone : **01 41 05 77 00** (Hotline Technique)

Mail : [heure\\_decouverte@efl.fr](mailto:heure_decouverte@efl.fr)

## POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ

Pour recevoir « **La Quotidienne** » [www.efl.fr](http://www.efl.fr)

Pour rejoindre notre communauté sur [Facebook](#)

